

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1001^e séance, tenue le mardi 12 décembre 2006,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor, le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Francine Gratton, (en l'absence de Mme Céline Goulet); M. Michel D. Laurier; M. Sylvain Caron (en l'absence de M. Jacques Boucher); la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant de l'École Polytechnique, M. Roger Martin (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, Mme Hélène David, M. Raymond Lalande; Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset; Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Sylvain Dubé, M. Louis-Philippe Vien, M. Martin Vézina; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Pierre Chenard.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, le vice-recteur—Recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Pierre Moreau, M. Jacques Boucher, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais; un membre nommé par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté; une étudiante, Mme Claudette T. Cloutier; des observateurs, Mme Christine Colin, M. Denis Marchand, Mme Louise-Hélène Richard.

Invitée : Mme Annick Bergeron, directrice, Bureau des affaires juridiques,
pour la délibération CE-1001-7.3

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor
Mme Hélène David (présidente de séance, délibérations CE-1001-1 à 4.2)

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1001-1

ORDRE DU JOUR

CE-1001-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1000^e séance tenue le 14 novembre 2006
3. Affaires découlant
4. Information et questions
5. Rapport du Comité de nomination de la Commission des études
 - Nomination d'un membre à la Sous-commission du premier cycle
6. Faculté de médecine
École de réadaptation
 - Suivis relatifs à la modification des programmes de Baccalauréat en ergothérapie et de Baccalauréat en physiothérapie : titres des programmes
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Certificat en cyberenquête
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences
Département d'études anglaises et Département des littératures de langue française
 - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française
 - 7.3 Règlement des études de premier cycle
 - Suivi sur les mesures transitoires

8. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 8.1 Faculté des sciences infirmières
 - Création d'un programme de D.E.S.S (Prévention et contrôle des infections)
 - 8.2 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières)
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1001-2

ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA 1000^e SÉANCE

CE-1001-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal. À la page 3, à la délibération CE-1000-4.6, au premier paragraphe, à la troisième ligne, remplacer « inclue » par « inclut ». À la page 5, à la délibération CE-1000-5.2, le quatrième paragraphe se lira : « MM. Louis-Philippe Vien, Martin Vézina et Sylvain Dubé indiquent qu'ils s'opposeront à l'approbation du projet, en regard des réserves que la FAÉCUM avait présenté sur le cheminement *honor* tel qu'adopté par la Commission, et en accord avec les principaux intéressés, soit les étudiants de la Faculté de théologie et de sciences des religions, qui s'opposent eux aussi à ce dernier. ». À la page 6, à la délibération CE-1000-5.3, au cinquième paragraphe, la dernière phrase se lira : « Par ailleurs, des préoccupations subsistent quant au programme bidisciplinaire de Communication et Politique, les étudiants de ce dernier n'ayant pu participer aux travaux de refonte. ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1000^e séance tenue le 14 novembre 2006, tel que modifié.

CE-1001-3

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

CE-1001-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant. La vice-rectrice adjointe aux études en fait la présentation.

CE-1001-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1001-4

CE-1001-4.1

Groupe sur l'évaluation de l'enseignement

CE-1001-4.1

La vice-rectrice adjointe aux études apporte des précisions sur les démarches réalisées par le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, à la suite de la présentation qui en a été faite à l'Assemblée universitaire du 11 décembre dernier. Certaines inquiétudes ayant été formulées sur la modalité de l'évaluation en ligne, la vice-rectrice adjointe explique que les travaux qui ont porté sur cet aspect ont découlé de demandes précises de certaines unités, et que les seules réalisations envisagées en ce sens se déroulent sous forme de projets pilotes, et uniquement à la demande de l'unité concernée. Une autre préoccupation ayant porté sur la partie *commentaires* des formulaires d'évaluation, il est rappelé que les commentaires recueillis dans le cadre de l'évaluation des enseignements sont transmis uniquement au professeur. Le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement abordera également des travaux sur l'évaluation des enseignements aux deuxième et troisième cycles.

Mme Anne-Marie Boisvert signale une préoccupation liée au fait que l'association étudiante de Droit procède, parallèlement à l'évaluation habituellement prévue, à une évaluation des enseignements dont les résultats sont diffusés en ligne, incluant les commentaires. La vice-rectrice adjointe convient qu'une telle pratique devra être vérifiée.

CE-1001-4.2

Évaluation des programmes

CE-1001-4.2

La vice-rectrice adjointe aux études rappelle que le chantier relatif à l'évaluation des programmes a fait l'objet d'une présentation d'information à l'Assemblée universitaire du 11 décembre dernier. À cette étape du projet, elle poursuit une tournée auprès des Facultés. Principalement, les questions examinées portent sur les modalités éventuelles de l'évaluation des programmes et de leur faisabilité. Il reste entendu que cette évaluation ne veut pas se poser en dédoublement des évaluations effectuées en regard de l'agrément des programmes par les organismes concernés.

CE-1001-4.3

Résultats des admissions et des inscriptions

CE-1001-4.3

Le registraire présente des données récentes relatives aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs au trimestre d'automne 2006 restent équilibrés en termes de EETC. À ce jour, les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2007 confirment la tendance observée au cours de l'automne, montrant une diminution d'une proportion de 3 % des inscriptions. Les nouvelles inscriptions présentent une diminution d'une proportion de 5 % au trimestre d'automne 2006, et une diminution d'une proportion de 15 % au trimestre d'hiver. Contrairement au trimestre d'automne, où le nombre de candidatures présentait une légère diminution, le nombre de candidatures au trimestre d'hiver 2007 présente une situation correspondante à celle observée à la même période l'année précédente. Pour ce trimestre, il reste à rendre une décision dans une proportion de 4 % des candidatures. Le Registrariat prévoit préciser davantage les données recueillies, afin d'analyser plus avant les situations observées.

La présidente apporte des précisions sur les impacts de la diminution des EETC sur la situation budgétaire.

CE-1001-4.4

Passerelles DEC-BAC

CE-1001-4.4

M. André Ferron s'informe si une politique précise est appliquée à l'Université en vue de la reconnaissance d'équivalences ou de passerelles pour certains programmes de DEC. Il mentionne que certaines unités appliquent des modalités de reconnaissance pour certains programmes, et que cette situation peut exercer des impacts sur d'autres programmes, considérant entre autres le nombre de crédits reconnus dans certains cas.

La présidente explique que des modalités de reconnaissance sont appliquées par l'Université à l'égard de certains programmes de DEC, plus particulièrement les programmes de formation technique. Des discussions ont eu lieu avec les unités concernées, et la situation fera l'objet d'un suivi. La présidente note par ailleurs qu'il y aura lieu de traiter cette question de fond au niveau des instances appropriées, afin de vérifier de quelle façon l'institution pourra se positionner en regard de ces pratiques.

CE-1001-5

RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS

CE-1001-5

- Nomination d'un membre à la Sous-commission du premier cycle

A-33/1001^o/503

La présidente présente le document mentionné, sur la recommandation du Comité des nominations de la Commission des études, relativement à la nomination d'un membre à la Sous-commission des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Lucie Bourassa, professeure titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2008.

CE-1001-6 FACULTÉ DE MÉDECINE CE-1001-6
École de réadaptation
- Suivis relatifs à la modification des programmes de Baccalauréat en ergothérapie
et de Baccalauréat en physiothérapie : titres des programmes

A-33/1001^o/506

La vice-rectrice adjointe aux études présente le document mentionné en rubrique, sur un suivi restant à apporter à la suite de l'approbation des modifications aux programmes de Baccalauréat en ergothérapie et de Baccalauréat en physiothérapie.

ATTENDU l'approbation par la Commission des études des modifications aux programmes de Baccalauréat en ergothérapie et de Baccalauréat en physiothérapie, par les délibérations CE-993-5.1 et CE-993-5.2 en date du 13 décembre 2005,

ATTENDU la demande de la Commission de poursuivre la réflexion sur le changement de titre de ces programmes, proposé dans le cadre de leur modification,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte des nouveaux titres recommandés par la Faculté de médecine pour le programme de Baccalauréat en ergothérapie —nouvel intitulé : *Baccalauréat en réadaptation occupationnelle*—, et pour le programme de Baccalauréat en physiothérapie —nouvel intitulé : *Baccalauréat en réadaptation physique*—, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1001^o/506.

CE-1001-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

La Commission reçoit M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques et des Programmes du Baccalauréat de l'École Polytechnique, pour la présentation du projet inscrit au point 7.1.

La vice-doyenne aux études de la Faculté des arts et des sciences présente le projet inscrit au point 7.2.

La présidente et la vice-rectrice adjointe aux études présentent le projet inscrit au point 7.3; pour cette délibération, la Commission reçoit Mme Annick Bergeron, directrice du Bureau des affaires juridiques.

CE-1001-7.1

École Polytechnique
- Création d'un programme de Certificat en cyberenquête

CE-1001-7.1

A-33/1001^e/507, 507.1

Une correction doit être apportée au document A-33/1001^e/507.1, au troisième paragraphe, sur le nombre de crédits de la structure du programme, soit : 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

La création d'un programme de Certificat en cyberenquête veut répondre à des besoins émergents dans le travail des policiers et des intervenants de première ligne qui doivent de plus en plus composer avec des crimes informatiques. Le programme proposé a été élaboré par des intervenants du milieu —principalement des responsables des crimes informatiques de la Sûreté du Québec—, et a obtenu l'appui de l'École Nationale de Police du Québec—ÉNPQ. Le programme de Certificat en cyberenquête s'inscrit dans les objectifs généraux du programme de Baccalauréat universitaire en sécurité publique, offert à l'Université du Québec à Trois-Rivières—UQTR en partenariat avec l'ÉNPQ. Celle-ci compte entreprendre les démarches afin de favoriser l'arrimage du Certificat avec le programme de Baccalauréat en sécurité publique de l'UQTR.

Lors de son étude du projet, la Sous-commission du premier cycle, tout en reconnaissant les qualités du programme proposé, a toutefois observé qu'en regard des contenus de formation, des expertises interpellées et des spécialistes et chargés de cours qui seront appelés à y participer, ce programme aurait dû constituer une opportunité intéressante de collaboration avec des Facultés de l'Université qui ont également développé des expertises dans ce domaine, dont la Faculté des arts et des sciences (plus particulièrement l'École de criminologie) et la Faculté de droit. Considérant les échanges tenus et la possibilité d'envisager des démarches de collaboration, la Sous-commission, dans le cadre de sa recommandation, a invité l'École à poursuivre ces démarches, d'autant que des éléments d'entente ont déjà été identifiés en regard du développement d'offres de formation dans ce domaine. La Sous-commission a donc assorti sa recommandation d'une réserve, indiquant la présentation d'un rapport, au printemps 2007, qui rendra compte des résultats des discussions qui auront été tenues entre les parties intéressées concernant les possibilités de collaboration dans ce programme.

Des précisions sont apportées sur le contexte particulier de l'élaboration du programme proposé, qui se pose en lien avec son intégration au programme de Baccalauréat en sécurité publique de l'UQTR, et sur les diverses catégories de clientèles concernées par ce programme, les policiers constituant environ la moitié de ces clientèles. Il est signalé que les délais très courts dont l'École a disposé n'ont pas permis de favoriser une collaboration interinstitutionnelle. Le représentant de l'École mentionne toutefois que, puisque le programme démarrera au trimestre d'hiver 2007 à partir d'un nombre limité de cours, il sera possible de vérifier des possibilités de collaboration pour les cours qui y seront intégrés au cours des trimestres suivants.

Des remarques sont présentées, signalant des préoccupations sur le niveau universitaire que devraient comporter les cours du programme, en regard du niveau de formation des clientèles visées, et soulignant l'importance qu'il y aurait pour l'institution de se positionner quant à l'offre de formation dans ce domaine en émergence, considérant les expertises importantes déjà présentes à l'Université. Cet aspect a également été observé par l'École Polytechnique. On observe que ces questions pourront être prises en compte dans le rapport qui a été demandé. La présidente note que les questions liées aux champs de compétences des institutions et aux conditions d'admissibilité relatives à l'expérience de travail devront également être traitées dans le cadre de ce rapport.

Le vote est demandé en regard du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité des voix exprimées, 8 pour et 10 abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en cyberenquête, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1001^e/507.

Dans le cadre de son approbation, la Commission fait sienne la réserve présentée par la Sous-commission du premier cycle, indiquant la présentation d'un rapport, au printemps 2007, des résultats des discussions qui auront été tenues entre les parties intéressées concernant les possibilités de collaboration dans le programme de Certificat en cyberenquête.

CE-1001-7.2	Faculté des arts et des sciences (Département d'études anglaises et Département des littératures de langue française) - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française	CE-1001-7.2
-------------	---	-------------

A-33/1001^e/508, 508.1, 508.2, 508.3

Ce projet est inscrit sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences.

La création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française a été posée en fonction de plusieurs éléments de contexte, dont les collaborations en recherche et en enseignement établies entre les deux départements concernés, les rapprochements thématiques et méthodologiques existants entre les deux champs disciplinaires qui constituent le programme, le contexte bilingue spécifique à la région montréalaise, et l'évolution des offres de formation dans les champs disciplinaires liés aux humanités. La refonte des programmes de Baccalauréat spécialisé effectuée de part et d'autre par le Département d'études anglaises et par le Département des littératures de langue française au cours des dernières années a également favorisé cette collaboration, les deux départements ayant, dans ce cadre, adopté des choix correspondants : apprentissage de la discipline selon une perspective historique; élargissement du champ d'études en regard d'une ouverture sur le monde; intégration d'approches et de méthodologies contemporaines; accentuation de thématiques connexes.

La structure du programme est fondée sur un bloc obligatoire de formation fondamentale, autour duquel ont été répartis différents blocs de cours provenant des deux Départements, dans lesquels sont mis en valeur les axes spécifiques du programme : littératures des Amériques, littératures du monde, littératures et cultures populaires, identités sexuelles et sexualité, histoire des littératures, théories littéraires. Les champs d'études ainsi identifiés correspondent aux nouvelles perspectives en études littéraires ainsi qu'aux compétences spécifiques des professeurs des deux Départements. Un cours est créé spécifiquement pour ce programme, soit le cours d'intégration FAS 3000—*Formations culturelles des théories*.

Mme Nicole Dubreuil signale l'intérêt présenté par cette initiative, considérant l'enrichissement que chaque discipline pourra apporter à l'autre dans le cadre du programme, ainsi que la situation culturelle particulière de Montréal, avec laquelle s'accorde le programme.

En réponse à une question de M. Louis-Philippe Vien, il est précisé qu'il n'a pas paru nécessaire, à cette étape, de prévoir plusieurs cours d'intégration, considérant les complémentarités méthodologique et thématique des deux disciplines.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française, à la Faculté des arts et des sciences (Département d'études anglaises et Département des littératures de langue française), conformément aux documents A-33/1001^e/508 et 508.1.

CE-1001-7.3 Règlement des études de premier cycle CE-1001-7.3
- Suivi sur les mesures transitoires

A-33/1000^e/497 à 497.3; A-33/1001^e/509

Les membres ont reçu le document A-33/1001^e/509, portant sur l'avis juridique sur l'application dans le temps et les règles transitoires du Règlement des études de premier cycle, adopté par la Commission des études lors de sa dernière séance. La directrice du Bureau des affaires juridiques—BAJ présente les différentes composantes de l'avis, lequel précise les principes généraux relatifs à l'application dans le temps d'un nouveau règlement, les applications de ces principes dans le cadre du Règlement adopté, et les mesures transitoires prévues. L'avis comporte également des commentaires d'application générale sur les différentes parties du Règlement, en regard des droits acquis et des mesures transitoires à prévoir.

Une question étant présentée sur l'application des normes de succès (article 14), selon que l'étudiant a été admis avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement et sur la complexité qui pourrait en résulter dans certaines Facultés, la présidente suggère que ces questions soient discutées avec la directrice du BAJ selon les situations particulières qui se présenteraient dans une faculté donnée.

Le vice-recteur—International et responsable des études supérieures mentionne que le document présenté permet de mieux cerner la question des droits acquis dans le cadre de l'application du Règlement. Il propose que, dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement, un suivi soit effectué par le Bureau de la provost auprès des Facultés. Également, considérant que l'application du nouveau Règlement nécessitera d'intégrer de nouvelles fonctions dans les systèmes de gestion, il suggère que des mesures de soutien aux administrateurs de systèmes soit mises en place.

En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur les droits acquis qui s'appliqueraient dans le cas d'un transfert de programme, et sur le fait que même si la catégorie d'*auditeur* est définie dans le Règlement, une unité peut choisir de ne pas l'appliquer.

La présidente remercie les personnes qui, au niveau des Facultés et des instances, ont travaillé à l'élaboration du Règlement.

CE-1001-8 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-doyenne de la Faculté des études supérieures présente les projets inscrits aux points 8.1 et 8.2; pour ces délibérations, la Commission reçoit Mme Francine Gratton, vice-doyenne de la Faculté des sciences infirmières.

CE-1001-8.1 Faculté des sciences infirmières CE-1001-8.1
- Création d'un programme de D.E.S.S.
(Prévention et contrôle des infections)

A-33/1001^e/504

Ce projet est inscrit sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures.

Deux pages qui étaient manquantes dans le document de présentation sont déposées en séance.

Le programme de D.E.S.S. (Prévention et contrôle des infections) vise le développement des compétences pour intervenir dans la prévention et le contrôle des infections, en milieu hospitalier et communautaire. Il vise également le développement d'une pratique novatrice, basée sur l'utilisation de données probantes et de la recherche dans ce domaine. La structure du programme est décrite à la page 4 du document de présentation (Tableau B). Le document explique également le contexte historique (pages 1, 2), lequel rend compte de l'acuité des besoins des milieux hospitaliers et communautaires dans ce domaine. Le programme répond ainsi à des besoins pertinents de formation, et constitue une initiative novatrice de la Faculté des sciences infirmières, puisqu'il présente une première offre de formation universitaire dans ce domaine au Québec. De plus, le domaine de la prévention et du contrôle des infections sera prochainement reconnu comme une spécialisation par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (Prévention et contrôle des infections), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1001^e/504.

CE-1001-8.2 Faculté des sciences infirmières CE-1001-8.2
- Modifications au répertoire de cours du
programme de M.Sc. (sciences infirmières)

A-33/1001^e/505

Ce projet est inscrit sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures.

Les modifications apportées au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières) découlent de la création du programme de D.E.S.S. (Prévention et contrôle des infections), adopté à la délibération précédente, afin de permettre le passage de ce programme au programme de M.Sc. (option Infirmière clinicienne spécialisée). La modification comporte la création du cours SOI 6231—*Pratique réflexive et perspective*, afin d'équilibrer le nombre de crédits de la structure du programme modifié, et d'introduire un séminaire d'intégration, assurant ainsi la qualité du programme de Maîtrise pour les étudiants détenteurs d'un diplôme de D.E.S.S. avec un stage.

La structure du programme modifié est décrite au tableau B1 (page 2).

Des précisions sont apportées sur les modalités des stages, sur les modalités de reconnaissance des cours du programme de D.E.S.S. dans le programme de M.Sc. et sur la prise en considération d'un nombre donné d'années d'expérience, selon le programme suivi.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures,

la Commission des études approuve les modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1001^o/505.

CE-1001-9 AFFAIRES DIVERSES CE-1001-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1001-10 PROCHAINE SÉANCE CE-1001-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 23 janvier 2007, à 14 heures.

CE-1001-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1001-10

La présidente présente aux membres ses vœux pour le période des Fêtes.

La séance est levée à 16 heures.

Adopté le 23 janvier 2007 – Délibération CE-1002-2

La présidente

La secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Francine Verrier